

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 20 MARS 2025

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	32
Convocations :	14 MARS 2025

Etaient présents : M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Hervé DEMORGNY, Mme Adeline POLLET, M. Clément THÉODORE, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, M. Luc LESIEUR, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Gérard GUILLOPE, Mme Luce PANE, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohammed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre-Arnaud PRIEUR, M. Pierre JOSELIER, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Camille FERET, M. Alexis VERNIER, Mme Julie GODICHAUD, M. Benoît HEBERT, M. Stéphane DELAHAYE et Mme Catherine DEPITRE.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- | | |
|-----------------------|-----------------------------|
| - Mme Mathilde LESAGE | Pouvoir à Mme Eve COGNETTA |
| - Mme Lisa MADELEINE | Pouvoir à Mme Laurence RENO |
| - Mme Sylvie FAURE | Pouvoir à Stéphane DELAHAYE |

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.

2025/23



OBJET : Révision des montants des autorisations de programme

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n°2019-19, n°2019-20, n°2019-21 et n°2019-22 relatives à la création de quatre autorisations de programme,

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme relative à la requalification de l'espace Marcel Lods avec l'évolution du projet ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation du gymnase Aimée Lallement à l'issue de chantier et dans l'attente de sa clôture prochaine ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme relative au réaménagement du stade Jean Adret afin d'intégrer la reprise du terrain et la bande entre la salle de tennis et le nouvel abri.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2024, il convient de mettre à jour l'échéancier des paiements et des crédits à ouvrir pour 2025;

Considérant le tableau figurant en annexe qui récapitule les modifications apportées aux autorisations de programme ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les révisions des autorisations de programme figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 5 abstentions et 30 voix pour, en décide ainsi.

La délibération n°2025-23 est adoptée.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental

Alexis RAGACHE